mais différens cantons, tels que ceux de Monſaujonnois, Muſſy-l'Evêque, & des Riſſeys ont été depuis peu fort maltraités de la grêle.

Depuis le mois de Juin dernier, nous attendions une diminution dans les prix des principales denrées; mais bien au contraire le froment augmente depuis une quinzaine de jours, ſans néanmoins que nous ayons à nous plaindre du prix, puiſque le bichet du poids de 50 livres, ne roule que de 4 l. 4 ſ. à 4 l. 10 ſ., & que les différentes qualités de pain, malgré l'augmentation de la taxe du 12, ne valent que depuis 1 ſ. 10 den. juſqu'à 2 ſ. 10 d. la livre de ſeize onces.

## De Metz, *le 16 Septembre.*

On remarque que les moiſſons ſe ſont faites généralement par le plus beau tems du monde; mais après qu'elles ont été finies, le tems s'eſt dérangé de tous les côtés, & les orages ont fait du tort aux fruits encore pendans. Le 1 de ce mois, la grêle endommagea dans nos environs les vignes des bans de *Gorze*, *Donnat*, *Novcant*, *Ancy*, *Corny*, *Fey*, *Jouy*, *Augny* &c: elle abîma preſque entiérement les bans de *Magny* & de *Peltre*. L'orage s'étendit juſqu'aux environs de S. Avold; une partie donna du côté de Bouzonville, & le tonnerre tua deux chevaux attelés à une charue auprès du Buys.

## De Besançon, *le 18 Septembre.*

M. Girod, Médecin des maladies épidémiques du Comté de Bourgogne, particuliérement connu dans la Province par l'inoculation qu'il a pratiquée dans la partie des montagnes avec autant de déſintéreſſement que de ſuccès, a lu le 29 du mois dernier à l'Académie Royale des Sciences de Paris, un Mémoire ſur la maniere de préſerver, par l'inoculation, le Peuple des campagnes des ravages de la petite-vérole naturelle. Ce Mémoire contient des obſervations & des recherches ſur la cauſe des petites-véroles confluentes. L'Académie a nommé trois Commiſſaires pour en faire leur rapport.

Le 24 du mois dernier, la foudre, en gros globe de feu, paſſa ſucceſſivement dans le magaſin à bled, l'hôpital du S. Eſprit & pluſieurs autres bâtimens, d'où, après avoir fait quelques dégâts, ſans bleſſer perſonne, quoiqu'elle eût parcouru une ſalle de cet Hôpital remplie de Nourrices & d'enfans, elle ſe précipita dans la riviere, en traverſant un eſpace d'environ 67 toiſes de 9 pieds de longueur, à dix pas au-deſſous de la grande barque à laver. Sa chûte fit jaillir les eaux à pluſieurs pieds de hauteur, & la barque fut ſoulevée. Auſſi-tôt la ſurface de la riviere fut couverte d'une infinité de poiſſons qui paroiſſoient étourdis & qui flottoient ſur les côtés. On en prit une grande quantité avec des filets & même avec la main. Leur étourdiſſement dura un demi-quart d'heure, enſuite ils diſparurent.

Le 9 de ce mois, il y a eu un nouvel orage, & la foudre a été apperçue par les Soldats de la Garde proche le grand Charmars.

## De Paris, *le 22 Septembre.*

*Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi* du 13 Août 1772, *qui modere les droits d'entrées ſur les Toiles peintes ou imprimées venant de l'Étranger; fait défenſes d'en tenir magaſin ou entrepôt dans les quatre lieues des frontieres; & attribue au ſieur Lieutenant Général de Police à Paris & aux ſieurs Intendans des Provinces, la connoiſſance de toutes les ſaiſies deſdites toiles.* Le Roi a reconnu que les précautions priſes relativement à l'introduction de ces toiles n'avoient point eu leur effet, & qu'il en réſultoit un préjudice pour les Manufactures du Royaume. Les droits impoſés ſur ces marchandiſes ont été un appât pour la contrebande; pour diminuer cet appât, S. M. ordonne que ces toiles, venant de l'Etranger, ne payeront que quatre-vingt-dix livres par quintal brut, pour droit d'entrée, au lieu de cent cinquante livres; leſdites toiles provenant du commerce de la Compagnie des Indes, ſoixante livres par quintal au lieu de quatre-vingt-dix liv. Les toiles de coton blanches étrangeres n'acquitteront que cinquante livres au lieu de ſoixante-quinze. Toutes les ſuſdites toiles n'entreront que par les Bureaux permis ci-devant, & y recevront les plombs preſcrits par les Lettres-Patentes du 28 Octobre 1759 &c.

Sx autres *Arrêts* du 17 Juin 1772, qui ordonnent que les deux anciens ſous pour livre prorogés, & les ſix nouveaux ſous pour

livre imposés par l'Edit de Novembre 1771, seront perçus en sus des droits de tarif &c, dans les villes de Falaise, d'Elbeuf, de Louviers, de Beauvais, de Chinon, de Saint-Lo, & versés dans la caisse de l'Adjudicataire des Fermes générales, au profit de S. M. Lesdites Villes formoient opposition à la perception des nouveaux droits, sous prétexte que leurs tarifs, établis pour tenir lieu de la taille, ne devoient être assujettis à aucun sou pour livre, puisque l'impôt dont ils sont représentatifs n'y sont nulle part sujets. Cependant les deux premiers sous pour livre, ayant été perçus sans réclamation dans toutes les Villes tarifées du Royaume, ou les Villes opposantes ayant été déboutées de leurs prétentions, la création des six nouveaux sous est de même nature, elle affecte les mêmes objets, elle doit avoir les mêmes effets. A la vérité la taille n'est point sujette aux sous pour livre; mais les Habitans desdites Villes ayant demandé que la leur fût convertie en droits sur les marchandises ou denrées de consommation, ils s'étoient par-là tacitement soumis aux accessoires que les besoins de l'Etat obligeoient d'imposer sur cette nature de droit, parce que jouissant des avantages attachés à une forme de perception, il est naturel qu'ils en supportent les charges.

*Edit du Roi* donné à Versailles au mois de Mai 1772, registré en la Chambre des Comptes le 11 Août, *portant suppression de l'Office de Receveur & Payeur général du Barrage de Paris, & réunion aux Offices de Trésoriers généraux des Ponts & Chaussées.*

*Edit du Roi* donné à Compiegne au mois d'Août 1772, registré en la Chambre des Comptes le 19 Août, *portant réglement pour la comptabilité des Directeurs & du Trésorier général des Monnoies.*

*Edit du Roi* donné à Compiegne au mois de Juillet 1772, registré en Parlement le 3 Août, *portant continuation au profit du Clergé, jusques & compris le 1 Juillet 1796, de la somme de cinq cens mille livres par an, qui lui avoit été accordée sur les Fermes générales par Edit de Juillet 1748, jusqu'en 1772, & prorogée jusqu'en 1791 par un autre Edit de Mars 1770.*

L'Isle de France, la Picardie, la Brie, l'Anjou, la Franche-Comté, les Trois-Evêchés & plusieurs autres Provinces ont dernièrement essuyé divers orages; le tonnerre, le vent & la grêle ont causé des dommages en divers cantons.

## III.

## Avis, Annonces, Notes, &c.

### I.

*Lettre de M. Mauffray, Curé de Plétan en Bretagne, à M. Charlemagne, Fermier général à Bobigni près Pantin, & Membre de la Société d'Agriculture de Paris, sur des défrichemens. De Plétan ce 19 Août 1772.*

Monsieur,

Vous m'avez paru avoir envie de sçavoir des nouvelles des principaux défrichemens de cette Province dans le canton que j'y habite; je vais vous en donner le fidele rapport après avoir vu par moi-même.

L'un des plus considérables défrichemens de mon voisinage est celui de la lande de *Fanton* sous la conduite de M. Dumesny. Il comprend de 4 à 6000 journaux, dont 42 seulement sont ensemencés, partie en seigle, froment, orge, bled noir, avoine, pois & feves. Je reprends par partie.

1°. Le froment peut occuper 6 à 8 journaux, vu l'inégalité du terrein. Il n'est pas partout de la même beauté, il s'y trouve des lacunes considérables qui en diminuent la quantité, & le tout bien apprécié, ne passera guères de deux pour un. 2°. Le seigle peut occuper à peu près le même terrein: il est dans le même genre. 3°. L'orge a environ 4 journaux: elle est aussi fort inégale; cependant je pense qu'elle rendra un peu plus. 4°. Le bled noir a bien des vuides, mais il a aussi quelques bonnes parties, & l'on peut dire qu'il est beaucoup plus beau que d'autres que j'ai vus sur la route, quoiqu'en terres labourées de tous tems. 5°. L'avoine a 12 à 14 journaux: elle est passable en parties. Ce qui attira mon attention, c'est deux journaux d'avoine, à côté du jardin, aussi belle que jamais j'en aie vu. Le reste en pois & feves, mais c'est ce dont on ne dit mot.

Desorte que tout bien apprécié, le tout peut se monter à une petite demi-récolte des années les plus ordinaires. Je ne crois pas que l'année prochaine puisse être meil-

leure par le défaut d'engrais. Je n'ai vu aucun fumier qui vaille, & les guérets ne ſont point encore retournés.

Quant aux logemens, on s'eſt établi dans une eſpece de vallée ſur le bord du grand chemin de Moncontour à Loudéac. On a fait beaucoup de bâtimens économiques en forme de rue, qui, de chaque eſpece, ſont tous en grand nombre; mais le plus eſſentiel n'eſt point encore fait, c'eſt une Grange. La ſituation ſeroit avantageuſe à cauſe d'une très-vaſte prairie qu'on pourroit faire dans la vallée au-deſſous; mais d'un côté, M. le Comte de Rieux qui conteſte le terrein, les en empêche; & de l'autre côté du grand chemin la lande appartient à M. de la Mouſſaye l'Indien. Vers Loudéac, entre la maiſon & le défrichement, eſt encore une très-vaſte partie de lande appartenante aux Dames de Launay, deſorte qu'étant bornés de toutes parts, il leur faut aller chercher leurs travaux à un grand demi-quart de lieue de chez eux.

Un autre défrichement eſt celui de *la forêt* à une petite lieue de Moncontour, contenant 2000 journaux de terre. M. le Chevalier de Lauberdiere le conduit. Son terrein eſt infiniment meilleur que celui de Fanton; auſſi a-t il une bien meilleure récolte. Il avoit 40 journaux en froment, ſeigle, avoine & bled noir, qui tous peuvent approcher en quelque choſe des bleds de vos Garçons Laboureurs dans ma Paroiſſe de Plétan. Il eſt très-fâcheux que la ſociété de M. le Chevalier de Laubardiere l'ait abandonné: ſon fonds étoit de plus de 100000 l.: mais ceux qui la compoſoient ont voulu gagner trop tôt; & l'on ne peut pas conduire ainſi des défrichemens qui exigent certaines dépenſes indiſpenſables, les premieres années.

Vous pouvez à préſent juger par vous-même de ce qu'il en eſt. Je vois à M. le Chevalier de Laubardiere, pour l'année prochaine, une bonne eſpérance, parce qu'il a beaucoup de fumier, & ſes labours préparatoires ſont bien faits. Le début de ſa ſociété fut de creuſer un canal inutile de dix pieds de profondeur dans la longueur de preſque une demi-lieue, & dont je ne pus concevoir l'objet, ſi ce n'eſt de contenir des eaux, afin d'arroſer une prairie. Mais on auroit dû faire attention que le deſſous étant une mauvaiſe jale, ne pouvoit retenir l'eau. La ſociété doit avoir cependant dépenſé pour ce ſeul objet près de 12000 francs en pure perte.

Voilà, Monſieur, tout ce que j'ai vu. Vous voyez vous-même que vous êtes encore le maître ici, & vous continuerez encore de l'être, ou les choſes changeront bien, à mon ſens.

Je vous dois la juſtice, Monſieur, que vos Garçons Laboureurs font merveille dans ma Paroiſſe, ſervent d'exemple, forment des Eleves, qu'on les imite, qu'on copie leurs charrues, & que chacun à l'envi met ſes friches en culture.

Je ſuis, Monſieur, &c.

## II.

*Proſpectus du Journal Hiſtorique & Politique des principaux Evénemens des différentes Cours de l'Europe. A Geneve. Le premier Cahier paroîtra le 10 Octobre prochain.*

Le ſpectacle des événemens publics eſt ſans contredit un des plus piquans qu'on puiſſe offrir à la curioſité des Lecteurs. C'eſt l'objet eſſentiel des Gazettes. Mais on ſe plaint tous les jours que l'empreſſement du Public à les accueillir, les a multipliées au point qu'il eſt peu de perſonnes en état de ſe les procurer toutes. Cependant on ſçait qu'il n'en eſt aucune qui ne puiſſe intéreſſer en quelque endroit, & où on ne trouve ſouvent des faits ou des détails qu'on chercheroit en vain dans les autres.

D'après ces réflexions, nous oſons nous flatter que le Public verra avec plaiſir l'établiſſement du Journal Hiſtorique & Politique dont nous lui préſentons le projet. Cet Ouvrage, beaucoup moins diſpendieux qu'aucune (*a*) des Gazettes accréditées, & beaucoup plus étendu, renfermera tout ce que les Papiers publics de l'Europe entiere pourront contenir de faits, d'événemens curieux, & de mémoriaux relatifs à la Politique générale & particuliere.

Mais comme tous les faits appportés dans

(a) *On compte en Europe plus de 200 Gazettes.*

les Gazettes ne ſont pas également importans, on ne détaillera que ceux qui demandent d'être développés avec une certaine étendue, & on ſe bornera à l'égard des autres à une ſimple analyſe : c'eſt l'unique moyen de tout dire ſans ſe rendre faſtidieux. On aura ſoin d'y inſérer en entier les pieces originales qui le mériteront, telles que les traités de paix ou d'alliance, les relations des Généraux, les lettres, les actes authentiques, &c. &c. &c.

On auroit mal ſaiſi cependant l'idée de ce Journal, ſi on ne le regardoit que comme une ſimple compilation, & une copie ſervile de quelques papiers politiques qui l'auront précédé. Il ſera le *Précis*, l'*Extrait*, la *Réduction* de toutes les Gazettes de l'Europe ſans exception. Indépendamment des ſecours qu'elles pourront nous fournir, une correſpondance sûre, & à laquelle différentes cours daignent prendre intérêt (*a*), nous mettra en état de les rectifier ſouvent, d'éclaircir les bruits encore douteux, de ſupprimer ceux que l'événement aura démentis, & de ſuppléer aux omiſſions qui leur ſeront échappées. Enfin cet Ouvrage formera avec le tems une eſpece d'hiſtoire générale, où ſeront détaillés les projets, les démarches de toutes les Puiſſances de l'Europe, les reſſorts nombreux que leur politique aura fait mouvoir, leurs efforts, leurs ſuccès & leurs revers.

Le ſtyle ſera tel que le ſujet le comporte & l'exige, c'eſt-à-dire, ſimple, clair & précis, les événemens ſeront diſtribués par ordre de date, & rangés ſous les titres des Cours, ou des pays qui les auront vu éclorre. Chaque cahier ſera terminé par un article d'annonces, & avis divers, qui comprendra tous les objets d'utilité & de curioſité générale.

On mettra à la tête des premiers Journaux *un Tableau abrégé de l'état politique actuel des différentes Cours de l'Europe*, & on continuera ce Tableau au commencement de chaque année.

Ce Journal ſera compoſé de deux feuilles & demie, ou 60 pages *in*-12, caractere de petit-romain & de petit-texte ; il paroîtra exactement les 10, 20 & 30 de chaque mois ; & il coûtera, tant à Paris qu'en Province, 18 livres, franc de port.

On ſouſcrit actuellement à Geneve, chez Chirol ; à Paris, chez Pankoucke, Hôtel de Thou, & chez différens Libraires de l'Europe.

*N. B.* Il faut avoir l'attention d'affranchir le port des lettres & de l'argent.

(a) *Pluſieurs perſonnes ſont occupées de la traduction des Papiers Anglois, des Gazettes Suédoiſes, Danoiſes, Ruſſes, Flamandes, Allemandes &c.*

## III.

### *Fait intéreſſant pour l'Agriculture.*

M. George-Chrétien Kroehne, Conſeiller Conſiſtorial & de la Régence de Schoenbourg, ſema, l'année derniere, près de Zwickau, dans un champ de ſon domaine, deux quartes de bled de printems, meſure de Dreſde. Lorſque le grain fut parvenu à pleine maturité, la pluie ſurvint, il fallut retarder la moiſſon, il tomba quantité de grains des épis, & on les laiſſa ſur le terrein. Le bled ayant été coupé, on prépara ce champ pour des navets dont la graine pouſſa dès le commencement d'Août avec les grains abattus par la pluie. Les puces de terre dévorerent toutes les tiges des navets, mais le bled prit ſi bien qu'il étoit déjà très-fort, avant que l'on ſongeât à faire les ſemailles d'hiver. Cette ſaiſon fut rude & très-variable, ſans toutefois que le grain en ſouffrît : il ſe fortifia beaucoup au printems, & l'été il a acquis une hauteur extraordinaire ; on n'a jamais vu de plus beaux épis. La récolte de ces bleds a été très-abondante ; on en envoye de tous les côtés pour les montrer aux curieux, comme une choſe rare.

Nous avons déjà rapporté un fait ſemblable à celui-là. Il ſemble que ce ſoit un dédommagement & une reſſource que la nature ménage à ceux dont la grêle & autres accidens ont abattu les bleds. Les grains de glanage, livrés en certains pays à des hommes qui n'y ont aucun droit par des gens qui n'y en ont pas davantage, ſeroient donc auſſi en quelque ſorte un nouvel enſemencement. Comme il faut les ſuppoſer rares ; le champ qui les reproduiroit, comporteroit encore certains genres de culture ; & par-là même qu'ils ſeroient rares, ils donneroient & de plus forts épis & de plus beaux grains. Il ne faut laiſſer perdre aucun des

avis que la nature nous donne ; les ſciences ne ſont que le réſultat d'un recueil de faits.

## IV.

*Pompe, lampe, uſtenſiles de nouvelle conſtruction.*

Le ſieur Gideon Dare, Potier d'étaim à Londres, à *Cockſpur-Street, près le Pall-Mall*, a imaginé & exécuté une pompe commode pour arroſer les jardins, éteindre le feu, & porter l'eau dans les plus hauts appartemens. Cet inſtrument décharge un muid d'eau dans l'eſpace de ſix minutes à la diſtance de cinquante pieds. Il n'eſt pas ſujet à ſe déranger; & il eſt ſi facile à employer qu'un enfant peut le faire jouer d'une main, pendant que de l'autre il donne la direction au tuyau. Le volume en eſt très-petit; on le renferme dans une boîte d'un pied quarré : il ſe tranſporte & ſe place ſans peine partout où l'on veut. Cette pompe paroît donc réunir tous les avantages que l'on peut deſirer dans ces ſortes de machines, la ſolidité, la commodité, & la plus grande facilité pour le tranſport, le placement & le jeu joints à l'abondance du produit. Cependant le prix n'en eſt que d'une guinée; ainſi il y a peu de gens dans le cas de s'en ſervir, qui ne ſoient en état de s'en procurer. L'Inventeur en exécute auſſi en cuivre; celles-ci ſe vendent deux guinées.

Le ſieur Dare fait auſſi des lampes de nouvelle conſtruction, très-commodes pour lire, écrire, travailler. Avec une meche, elles jettent plus de lumiere que deux chandelles. Les yeux ſont garantis de l'impreſſion de la flamme, enfin l'huile ne ſçauroit ſe répandre au dehors. L'Auteur conſtruit auſſi des chandeliers dans le même goût. Un avantage de ſa lampe de cabinet, c'eſt d'empêcher la fumée de ſe répandre dans la chambre; d'ailleurs elle ne l'éclaire qu'autant qu'on le veut, & elle peut ſervir à diſtiller des herbes, des fleurs &c. Les prix de ces machines ſont de 6 & 8 ſ. ſt. Enfin le ſieur Dare fabrique, en étaim & autres matieres, ſur une nouvelle méthode, toutes ſortes d'uſtenſiles de cuiſine, pots, chaudieres, plats, ſoupieres, théyeres, chocolatieres, caffetieres &c, qui ne ſe deſſoudent pas, durent autant que tout autre uſtenſile, & ſont auſſi ſains, à ce qu'il aſſure, que l'argent. Les prix de ces divers articles ſont très-modérés.

## V.

*Obſervation ſur un article de la Gazette.*

Une des dernieres Gazettes du Commerce annonce, après des réflexions, que les grains ne valent à Livourne que 19 l.

Il ſeroit bon que l'Auteur informât & pût rendre compte ſi c'eſt 19 liv., eu égard au ſeptier de Paris, ou bien, comme on le craint, d'après le calcul ci-deſſous.

Cent ſacs achetés à Livourne 1900 ℔, ces cent ſacs ne repréſentent que 47 ſeptiers & demi de Paris.

Les 1900 ℔ de Livourne font 316 piaſtres 13 ß 4 ₰ qui, à 96 ß la piaſtre, font livre tournois . 1520 ℔, ce qui revient à 32 ℔ tournois le ſeptier de Paris.

L'obſervation eſt juſte : il y a erreur ou équivoque dans la note qui nous a été envoyée; & nous demanderons des éclairciſſemens.

## VI.

## *AVIS.*

On avertit les perſonnes qui voudront ſe procurer des huiles de M. Sieuve, de s'adreſſer déſormais à M. Raphael, hôtel de Grenoble, rue du Roule.

On ſçait que ce Phyſicien a trouvé le ſecret d'extraire de la chair des olives ſéparée du noyau, une huile ſupérieure à celle qui eſt en uſage. Ceux qui en ont fait venir l'année derniere, ſe ſont empreſſés d'en demander encore. Cette huile revient à peu près au même prix que l'huile fine ordinaire.

Comme M. Sieuve n'en fait tirer, par ſa méthode, que la quantité qu'on lui en demande, il eſt néceſſaire de l'en avertir d'avance. On enverra cette huile ſoit en barils ſoit en bouteilles, tant à Paris que dans les Provinces, aux adreſſes qu'on indiquera à ſon Correſpondant.

### GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 16 Septembre 1772, au Samedi 19 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 19, 24 à 27 l. 10 ſ. *le ſeptier; idem* nouveau, de 17, 22 l. 10 ſ. à 28 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 l. 10 ſ. à 28 l. 10 ſ. Le ſeigle, de 13, 14 à 15 l.; l'orge, de 8 liv., 9 liv. 10 ſ. à 11 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

## AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 16 Septembre 1772 au Samedi 19 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23, 23 l. 10 ſ. à 24 l. 10 ſ. *idem* nouvelle, de 21, 22 liv. 10 ſ. à 24 l.; *idem* au Port de la Grêve, 20 liv. *le ſeptier*;

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 23 Septembre 1772, de 52 à 53 l.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

## *Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, 6 dern. mois 1771 & 6 p. mois 1772.*

| Du Sam. 19 Sept. 1772 | | Du Mardi 22. | |
|---|---|---|---|
| *Meſſieurs* | | *Meſſieurs* | |
| Clouet, ſix dern. mois 1771. | Z. | Viellard, ſix d. mois 1771. | P. |
| Goſſey, ſix prem. mois 1772. | A. | Defrance, *idem.* | R. |
| Lenoir, *idem.* | | Marſollier, ſix p. mois 1772. | A. |
| Delarue pere, *id.* | | Cauchy, *idem.* | |
| Caron, *idem.* | | Defays, *idem.* | C. |
| *Pour le Lundi 21.* | | *Pour le Lundi 21.* | |
| Thevenin, ſix d. mois 1771. | M. | Certain, ſix dern. mois 1771. | P. |
| Delamotte, *idem.* | Z. | Creuzé, *idem.* | |
| Maſſon, *idem.* | | ..... | |
| ..... | | ..... | |

## PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Septembre 1772.*

| | H | G | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portug. à | | 722 | | marc. |
| Du Mexique à | | 716 | | |
| Du Perou à | | 708 | | |
| Les guinées à | | 719 | | |
| Ducats à | | 97 | 15 | once. |
| Or fin à 23 k. 31 32. | | 99 | 10 | |
| Or à 20 karats à | | 84 | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à | | 53 | 10 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à | | 51 | 17 6 | |
| Piaſtres à | | 49 | | |

## CHANGES DE PARIS, *du 23 Septembre 1771.*

| | | |
|---|---|---|
| Amſterdam | 55 | ½ |
| Londres | 31 9 | 16e. |
| Hambourg | 184 | |
| Madrid | 15 4 | 6 |
| Cadix | 15 2 | 6 |
| Livourne | 96 | |
| Gênes | 94 | |
| Lyon, *Août.* | ⅛ p. | ⅝ b. |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Sept. 1772.* | *Lundi 21.* | *Mardi 22.* | *Mercredi 23.* |
|---|---|---|---|
| COMP. D. IND. | | | |
| Actions à 7 coup. | | 1267 ½ 70 | 1272 ½ |
| D°. 16es. à 7 cou. | | | 825 30 |
| D°. 8es. à 4 coup. | | | |
| D° 25es. à 4 coup. | | | |
| Emprunt Oct. | FESTE. | 290 | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

*A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.*

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

# GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

*ANNÉE* 1772. Du Mardi 22 Septembre.


I.

## *NOUVELLES ÉTRANGERES.*

## DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 29 Août.*

IL paroît depuis quelque tems contre les Loix ſomptuaires des écrits qui auroient plus de poids & peut-être d'effet s'ils ſe bornoient à repréſenter avec plus de modération le droit illimité qu'a naturellement le Citoyen de diriger à ſon gré ſes dépenſes ſans attaquer le droit d'autrui, les préjudices que cauſent néceſſairement ces Loix à différentes branches de commerce utile entrelacées dans les branches proſcrites, leur impuiſſance pour remplir l'objet qu'on ſe propoſe dans leur ſanction, les frais énormes & les vexations ſans nombre que leur exécution occaſionne en pure perte, & autres motifs dictés par la juſtice & la prudence.

## ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 2 Septembre.*

On a annoncé dans les dernieres nouvelles les travaux ordonnés par le Gouvernement pour établir de nouvelles communications. On a déjà conſtruit une chauſſée de 43,899 toiſes depuis Stockerau juſqu'en Bohême ; on travaille à une autre de 26,932 toiſes ſur la route de Marien-Celle ; à une troiſième de 3000 ſur celle de Guthembourg ; enfin à une de 25,872, près de Zwetter & Langenloy. Il eſt vrai que ces chemins ſeront rompus par cinq péages diſtribués à quatre ou cinq milles de diſtance les uns des autres.

## ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Septembre.*

Il a été exporté de la Caroline Méridionale depuis le 23 Novembre 1771 juſqu'au 6 Juillet 1772, 93,532 barils de riz, dont 74,045 pour l'Angleterre. La même Colonie a envoyé à la Grande-Bretagne, dans le même intervalle, 586,120 livres d'indigo.

Il a été donné des ordres pour la réparation de nos Forts ſur la côte d'Afrique. Il en a auſſi été expédié pour en bâtir ſur le Miſſiſſipi & l'Ohio ; cependant les Akkanſas ont engagé pluſieurs autres Nations à ſe joindre à eux pour empêcher les établiſſemens de nos Planteurs.

Les *profits* de notre commerce avec le Portugal évalués ci-devant à deux millions de livres ſterl. par an, ne montent pas aujourd'hui à cent mille livres.

Les lettres de France confirment le bruit répandu d'une nouvelle banqueroute faite à Cadix, de plus de deux millions de livres ſterling, ſomme vraiſemblablement exagérée.

On parle tant de monopoles ſur les houblons, qu'il faut s'attendre à le payer cher,



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

car il n'en faut pas davantage pour faire hauſſer les prix. On prétend qu'un Particulier, grand Monopoleur, dit-on, en a acheté ſur pied à la Foire de Goudhurſt dans le Comté de Kent, pour plus de cinquante mille livres ſterl.

A force d'intervertir les idées de juſtice & de violer charitablement les droits de propriété, on parvient enfin à perſuader aux pauvres qu'ils ont quelque droit ſur les biens des riches, ce qui leur inſpire l'envie d'en diſpoſer ou de ſe venger ſur les perſonnes de ce qu'ils ne peuvent s'emparer de leur fortune. Un Habitant de Lawshal près de Suffolck, avoit, dit-on, pouſſé la dureté envers les pauvres juſqu'à leur refuſer le glanage dans ſes champs, afin que ſes beſtiaux profitaſſent des grains tombés des épis. Peut-être manquoit-il à la charité, mais n'uſoit-il pas de ſon droit? car il diſpoſoit de ce qui lui appartenoit. Mais on n'a rien oublié pour étoffer les notions de la juſtice, & l'on y a réuſſi. Des malheureux ont arrêté cet Habitant, & en lui diſant qu'ils vouloient terminer le cours de ſes oppreſſions envers les pauvres, ils ont exercé ſur lui d'horribles cruautés: malgré la promptitude des ſecours qu'il a reçus, on déſeſpere de ſa vie. Eh! n'irritons pas les pauvres & les riches les uns contre les autres: apprenons aux uns combien ils gagnent à exercer la charité, & aux autres combien ils gagnent à reſpecter la juſtice; reſpectons donc nous-mêmes la juſtice & exerçons la charité, nous n'inſpirerons ces ſentimens que par l'inſtruction, l'exhortation & l'exemple.

## PROVINCES-UNIES.

De la Haye, *le* 10 *Septembre.*

Les Etats Généraux ont porté des plaintes à la Cour de Londres, touchant les entrepriſes des Anglois ſur notre commerce aux Indes orientales, & à la Cour de Danemarck rélativement aux entrepriſes des Danois ſur notre commerce en Afrique. Ce ſont des ſignes de décadence. La récolte des grains a été, dans les Provinces où l'on en cultive, auſſi bonne qu'elle pouvoit l'être, eu égard au peu de terrein employé à cette culture. On aſſure que la pêche heureuſe des François à l'Iſle de Miquelon a excité la jalouſie des Pêcheurs Anglois &c.

## II.

### *Nouvelles de l'intérieur du Royaume.*

D'Aix (*en Provence*), *le* 10 *Septembre.*

Il vient de paroître des *Lettres-Patentes du Roi* du 2 Avril 1772, regiſtrées au Parlement le 27 Juillet, *contenant réglement ſur la régie & perception du droit ſur les cuirs & peaux.* L'Edit d'Août 1759 concernant la régie & le recouvrement du droit impoſé ſur cette branche intéreſſante du commerce, avoit donné des évaluations d'après leſquelles le poids des cuirs & peaux tannés à œuvre, & deſtinés à paſſer par les apprêts de la corroyerie, étoit déterminé. Mais ces évaluations, eſt-il dit, dans les nouvelles Lettres-Patentes, étant entiérement deſtructives de la concurrence & de l'égalité qu'il eſt de la plus grande importance de maintenir entre les Fabricans des différentes Provinces du Royaume, S. M. les ſupprima par les Lettres-Patentes du 29 Mai 1766, & laiſſa la faculté de faire peſer & marquer de perception, à la ſortie des foſſes, les cuirs & peaux à œuvre deſtinés à être vendus en humide: un tarif de réduction fut arrêté, & il y eut un délai de ſix mois accordé pour l'acquittement des droits. Cette nouvelle forme a été la ſource d'une multitude d'abus auſſi préjudiciables à la fabrication & au commerce qu'à la perception & au recouvrement de cette partie des revenus du Roi. Il s'opere néceſſairement des changemens dans les marques appoſées ſur des cuirs & des peaux humides (*a*). Cette circonſtance a favoriſé l'introduction des faux marteaux. Il eſt devenu d'autant plus difficile de les diſtinguer que pluſieurs Fabricans ont négligé, à deſſein, de donner à leurs cuirs les apprêts ſuffiſans. Les Prépoſés à la régie ont été dans l'impoſſibilité de conſtater les contraventions, il s'eſt élevé des diſcuſſions interminables, il n'y a plus eu de balance & d'égalité entre les

(a) *Voy. la Requête des Fabricans en peaux de Grenoble dans notre dernier Journal.*

Fabricans fideles à remplir leurs obligations & les autres, le Public a été fourni de cuirs imparfaits &c. Ces motifs ont déterminé S. M. à abroger, par ces nouvelles Lettres Patentes, la faculté accordée par les précédentes, & à preſcrire des précautions & des tempéramens pour maintenir la perfection dans les apprêts, aſſurer le recours des Acheteurs contre les fauſſes marques, & prévenir des fraudes faites à la ſortie pour l'Etranger, ſans apporter ni gêne ni entrave à la fabrication & au commerce. (*On en donnera inceſſamment les principaux articles*).

DE LYON, *le* 12 *Septembre.*

M. P. Adamoli, Citoyen de Lyon, ancien Maître des Ports, Ponts & Paſſages de cette Ville, y décéda le 3 Juin 1769. Il avoit conſacré ſa vie à pratiquer la vertu & à cultiver les Sciences; il voulut leur laiſſer, après lui, les preuves d'un zele éclairé. Par ſon teſtament du 23 Octobre 1763, il fonda à perpétuité, un Prix dont l'objet eſt l'avancement de l'Hiſtoire naturelle & de l'Agriculture, & légua les fonds néceſſaires pour diſtribuer, de deux en deux années, deux Médailles, la premiere en or, de la valeur de 300 l., l'autre en argent, du prix de 25 l. aux Auteurs qui, au jugement de l'Académie de Lyon, auront le mieux traité le ſujet qu'elle aura propoſé ſur l'une de ces matieres.

L'Académie s'eſt vue, à regret, forcée par des conſidérations eſſentielles, de différer la publication de ce Prix & de ſa reconnoiſſance. Pour ſe conformer aux vues reſpectables du Fondateur, elle doit préférer des queſtions d'une utilité prochaine, à celles qui ſeroient moins utiles ou de pure curioſité; en conſéquence, elle propoſe, pour l'année 1774, le ſujet ſuivant:

*Trouver des Plantes indigenes qui puiſſent remplacer exactement l'Ipécacuanha, le Quinquina & le Séné.*

L'Académie ne demande point de ſyſtême, mais des obſervations préciſes, qui établiſſent ces découvertes par des faits très-détaillés & conſtatés d'une maniere authentique. Le Prix ne ſera adjugé qu'après avoir répété les expériences, avec les précaucaurions qu'exigent la prudence & l'amour de l'humanité.

Celui qui rempliroit les trois parties du Programme ſeroit ſans contredit couronné; mais comme il eſt difficile de pouvoir ſe flatter du ſuccès, lorſqu'il s'agit de découvertes à faire, l'Académie déclare qu'elle décernera le Prix, à celui qui aura répondu à ſes vues, au moins ſur l'un des trois objets.

Toutes perſonnes pourront concourir pour ces Prix, excepté les Académiciens Titulaires & les Vétérans; les Aſſociés y ſeront admis. Les Mémoires ſeront écrits en François ou en Latin. Les Auteurs ne ſe feront connoître ni directement ni indirectement; ils mettront une deviſe à la tête de l'Ouvrage, & y joindront un billet cacheté, qui contiendra la même deviſe, leurs noms, & le lieu de leur réſidence. Les paquets ſeront adreſſés, francs de port, à Lyon: à M. *de la Tourette*, ancien Conſeiller à la Cour des Monnoies, Secretaire perpétuel pour la Claſſe des Sciences, rue Boiſſac; ou à M. *Bollioud Mermet*, Secretaire perpétuel pour la Claſſe des Belles-Lettres, rue du Plat; ou chez *Aimé de la Roche*, Impriméur-Libraire de l'Académie, aux Halles de la Grenette.

Aucun Ouvrage ne ſera reçu au Concours, paſſé le 1^er^. Avril 1774. L'Académie proclamera ceux qui auront mérité les ſuffrages, dans la premiere Aſſemblée publique qu'elle tiendra après la Fête de S. Pierre. Les Médailles ne ſeront délivrées qu'aux Auteurs ou à leurs fondés de procuration.

La même Académie avoit propoſé, pour le Prix de Mathématiques de l'année 1772, le ſujet qui ſuit:

*Quels ſont les moyens les plus faciles & les moins diſpendieux, de procurer à la ville de Lyon, la meilleure Eau, & d'en diſtribuer une quantité ſuffiſante dans tous ſes quartiers?*

La ſolution du Problême exigeant des Obſervations locales, le nombre des Concurrens étoit néceſſairement reſtreint; l'Académie a néanmoins reçu des Memoires intéreſſans. Elle a lieu d'eſpérer qu'en continuant le même ſujet, à l'année 1775, les Auteurs, qui ont concouru, feront de nouveaux efforts pour remplir toutes les vues du Programme.

On demande de déterminer la quantité d'eau néceſſaire, & de joindre aux projets les Plans des machines, les Calculs du produit & de l'entretien, & un Devis général.

Le Prix ſera double, conſiſtant en deux Médailles d'or, du prix chacune de 300 l. Les Mémoires ne ſeront admis que juſqu'au 1^er. Avril 1775.

L'Académie demande, pour le Prix des Arts, qui ſera diſtribué en 1774, *quels ſont les moyens les plus ſimples & le moins ſujets à inconvéniens, d'occuper, dans les Arts méchaniques ou de quelqu'autre maniere, les Ouvriers d'une Manufacture d'étoffe, dans les tems où elle éprouve une ceſſation de travail; l'expérience ayant appris que la plupart de ces Artiſans ſont peu propres aux travaux de la Campagne?*

Le Prix eſt une Médaille d'or, de la valeur de 300 liv. On n'admettra aucun Mémoire après le 1^er. Avril 1774.

Le Prix de Phyſique ſera décerné, en l'année 1773, au meilleur Mémoire ſur le ſujet, précédemment propoſé pour l'année 1770:

*Déterminer quels ſont les principes qui conſtituent la Lymphe; quel eſt le véritable organe qui la prépare; ſi les vaiſſeaux qui la portent dans toutes les parties du corps, ſont une continuation des dernieres diviſions des arteres ſanguines, ou ſi ce ſont des canaux totalement différens & particuliers à ce fluide: enfin quel eſt ſon uſage dans l'économie animale.*

L'Académie invite ceux qui voudront traiter ce ſujet, à déterminer, par des expériences, la nature de la *Lymphe*, comparée aux autres humeurs; & à décrire ſon cours dans toute l'habitude du corps.

Le prix eſt double, & conſiſte en deux Médailles d'or, de 300 l. chacune. L'Académie a conſervé, au concours, les Mémoires qui y ont été ci-devant admis; elle n'en recevra aucun, paſſé le dernier Janvier 1773.

Ces trois Prix ont été fondés par M. Chriſtin.

L'Académie a réſervé, pour l'année 1773, un autre Prix, & demande, de nouveau, *des recherches ſur les cauſes du VICE CANCEREUX, qui conduiſent à déterminer ſa nature, ſes effets, & les meilleurs moyens de le combattre.*

Le Prix étoit de 600 livres, ſomme déposée par M. *Pouteau*, Académicien ordinaire, pour être adjugée, par l'Académie, à l'Auteur du meilleur Ouvrage ſur ce ſujet, qu'elle a continué en conſervant les Mémoires admis au concours, en 1770, Un *Citoyen* plein de zele pour l'humanité, ſans vouloir être connu, a doublé la ſomme propoſée; de ſorte que le Prix eſt actuellement de 1200 livres.

Les Mémoires ne ſeront admis que juſqu'au dernier Janvier 1773.

MM. les Prévôt des Marchands & Echevins viennent de donner une preuve éclatante de leur zele pour les progrès des Arts utiles, en fondant à pepétuité des Prix pour les Eleves du College de Médecine. Le premier concours s'eſt fait ſous les yeux des Magiſtrats & en préſence d'une nombreuſe Aſſemblée.

Bientôt nous devrons à M. de Fleſſelles, Intendant de Lyon, digne Interprete des volontés du Prince, l'établiſſement d'un Cours public pour l'inſtruction des Sage-Femmes de la Campagne, & celui d'un Jardin Royal de Botanique où les Herboriſtes iront puiſer, ſous la direction d'un Profeſſeur éclairé, la connoiſſance de cette famille de plantes qui fait la baſe de la Thérapeutique.

## De Tours, *le 14 Septembre.*

Toutes les Provinces reſſentent les heureux effets de l'inſtitution des Ecoles Vétérinaires; tous les jours, des épizooties ſont arrêtées par les Eleves formés dans ces Ecoles. Le Gouvernement, jaloux de répandre partout ſes bienfaits, a daigné aſſurer à la Touraine de prompts ſecours dans ces calamités, par l'établiſſement d'un de ces Eleves dans cette Ville. En vertu d'un Arrêt du Conſeil du 9 Juin 1771, le ſieur *Douté*, Maréchal privilégié du Roi en l'Art Vétérinaire, a ouvert ici une boutique de Pharmacie & de Botanique, pour le débit des drogues, onguens & médicamens néceſſaires à la guériſon des chevaux & des beſtiaux, & en même tems une eſpece d'hôpital pour les chevaux malades que les Particuliers ne voudront pas garder chez eux. Il ſe tranſportera dans les Paroiſſes, Fermes & Métairies de la Province, dès que ſa préſence y ſera néceſſaire, pour arrêter le cours des maladies qui pourroient s'annoncer parmi les beſtiaux, & traiter ceux qui en ſont attaqués. Les Seigneurs, Curés, Syndics des Paroiſſes n'auront qu'à lui en donner avis pour qu'il rempliſſe auſſitôt les vues bienfaiſantes du Gouvernement,

Les prix des grains baiſſent depuis quelque tems. Le froment eſt beaucoup plus cher à proportion que le ſeigle : la différence de leurs prix eſt de 16 à 24 ou environ. Le ſeptier peſe ici 216 livres.

DE MONTMIREIL (*en Brie*), *le* 14 *Septembre.*

La nuit du 6 au 7 du courant, nous eſſuyâmes un orage. La grêle ſe mêla avec la pluie & les vignes de tout un canton furent abîmées. Ce mal a été d'autant plus ſenſible aux Propriétaires qu'ils avoient lieu de compter ſur la plus belle récolte. Heureuſement ce fléau a épargné le reſte du territoire ; mais il paroît que l'orage s'eſt étendu fort au loin.

D'AMIENS, *le* 16 *Septembre.*

Les derniers jours d'Août & les premiers de Septembre ont été orageux dans ces Provinces, ſuivant les nouvelles reçues de divers endroits. Il y a eu un dérangement preſque général dans l'atmoſphere, ſur-tout la nuit du 27 au 28 du mois dernier, & celle du 6 au 7 du courant. L'impétuoſité du vent, la pluie, la grêle, le tonnerre répandirent l'effroi & le ravage. Les campagnes ont ſouffert çà & là quelque dégât. Dans le dernier orage, la foudre conſuma une grange & trois mille gerbes de bled à Quevauvillers près de cette Ville, brûla quatre maiſons de Fermiers à Cléry près de Péronne, tua quelques chevaux à Belloy &c. Il ſeroit tems ſans doute de profiter des lumieres que l'électricité nous a données pour nous préſerver de ces accidens. S'il peut y avoir des obſtacles & des inconvéniens à tendre du centre d'une Ville juſques dans la campagne, par-deſſus les bâtimens, des chaînes de fer pour attirer, aſſujettir & diſſiper la matiere fulminante, ainſi qu'on l'a propoſé à la Haye, il eſt du moins facile de planter aux angles des maiſons, & ſur-tout des édifices élevés, des verges métalliques qui forcent cette matiere à rentrer en terre & à s'y perdre ſans éclat. Lorſqu'on a voulu combattre le projet de ces conducteurs appliqué aux vaiſſeaux ainſi qu'aux édifices, tel qu'il a été annoncé dans la Gazette du commerce, on a combattu la raiſon & l'expérience. Les verges & les chaînes de métal ont garanti de la foudre pluſieurs édifices publics en Italie, & des vaiſſeaux Anglois ſur les mers de l'Amérique ſeptententrionale. On vient de remarquer que le Mont S. Michel, expoſé par ſa ſituation en pleine mer, au feu du tonnerre, a été conſtamment préſervé de ſes ravages, par un ſeul fil d'archal de l'horloge placé, par haſard, hors de l'édifice. Que faut-il donc encore pour nous engager à prendre des précautions ſi ſimples, ſi peu diſpendieuſes, & ſi ſalutaires, contre un danger ſans ceſſe renaiſſant & inévitable ſans ce préſervatif ? Non-ſeulement on ne ſe prémunit pas contre ces malheurs, mais encore on continue opiniâtrément, dans preſque tous les villages, à les attirer ſur ſoi par la fureur de ſonner les cloches ſous la nuée foudroyante ; uſage qu'il ſeroit peut-être à propos de défendre, ſous des peines très-ſéveres, puiſqu'il intéreſſe tant la ſûreté publique, & que l'expérience journaliere de la mort des Sonneurs & du renverſement des clochers ne déſabuſe pas l'ignorance ſuperſtitieuſe.

III.

## AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

### I.

*Lettre ſur la néceſſité d'un Dépôt commun des Ouvrages concernant l'Agriculture &c, à Paris.*

Vous ſçavez, Monſieur, mieux que qui que ce ſoit, combien eſt lente la propagation des connoiſſances ; ainſi votre zele vous fera écouter favorablement ceux qui vous prieront de concourir à lever quelques uns des obſtacles qui s'y oppoſent.

Rélégué dans une Province éloignée & ſouhaitant profiter moi-même & faire profiter mes voiſins des lumieres que j'entrevois rélativement à l'Agriculture, à ſes diverſes branches, & aux Arts utiles, j'ai voulu me procurer quelques Livres nouveaux que la *Gazette d'Agriculture* ou d'autres Ecrits périodiques m'avoient fait connoître. Je me ſuis adreſſé pour cela à Paris, mais je n'ai pu y déterrer le Libraire chez qui on pouvoit trouver le *Traité des Bleds* de M. Boullemer, imprimé à Alençon ; *l'Eſſai de M. de Mourgues* de Montpellier,

*ſur la quantité de ſemence la plus avantageuſe ;* la *Sauvegarde des Abeilles* de M. de Gueghien, imprimé à Bouillon ; le *Recueil choiſi, inſtructif & amuſant* imprimé à Trevoux. Ceux à qui je me ſuis adreſſé ont répondu que ces Livres ne ſe vendoient que ſur les lieux. J'ignore s'ils n'étoient pas auſſi-bien inſtruits qu'ils auroient dû l'être ; mais je n'ai pu avoir ces Livres.

S'il faut que j'écrive à Alençon, à Montpellier, à Bouillon, que j'affranchiſſe ma lettre (dont peut-être le Directeur de la Poſte le plus voiſin de chez moi ne ſçait point le prix), que je faſſe tenir d'avance l'argent par la Poſte, que je faſſe venir le Livre par les Meſſagers, chaque Livre, après m'avoir donné des embarras très-rebutans, me coûtera le triple, le quadruple de ſon prix naturel, après s'être fait attendre deux ou trois mois. Suppoſé que j'aie le courage, la patience, & le moyen de vaincre toutes ces difficultés, il eſt certain que je ſerai fort peu imité.

Il ſeroit donc du bien général que les Auteurs ou les Libraires qui font paroître des Livres dans les Provinces indiquaſſent à Paris un Libraire qui en eût un entrepôt. Cette attention contribueroit à remplir les vues des Auteurs qui ne peuvent être utiles qu'autant qu'ils ſont lus, & celles des Libraires qui doivent chercher le plus grand débit poſſible ; & comme toutes les Provinces ont une correſpondance avec Paris, elles trouveroient du moins un endroit d'où elles pourroient tirer les Livres qui paroîtroient dans le reſte du Royaume. Il ſeroit ſans doute à ſouhaiter que leur zele les portât juſqu'à établir de même des entrepôts dans les principales Villes de la France, & à les indiquer dans les Papiers publics : mais en attendant qu'ils ſurmontent à cet égard leur pareſſe ou leur défiance, je me borne à deſirer que du moins ils en ayent un à Paris, & j'imagine que ſi vous voulez, dans vos Feuilles, leur en donner le conſeil, ils le ſuivroient volontiers. Vous trouverez peut-être des motifs encore plus déciſifs à leur préſenter ; vous ferez en tout cas valoir les miens beaucoup mieux que je ne le pourrois faire. Ainſi je me contente de les indiquer.....

*P. S.* Au moment où j'allois fermer ma lettre, je reçois le 2°. volume des Ephémérides du Citoyen 1772. J'y trouve (pag. 195) une idée de la Police établie par M. l'Intendant de Limoges pour les atteliers de charité. Cette idée peut en faire naître d'autres ; mais elle ne fait pas connoître les détails qui ſont en cette partie ſi néceſſaires, & ſans leſquels les vues générales paroiſſent ſouvent trop difficiles à ſuivre. Ces détails développés (dit-on, p. 204) avec beaucoup de clarté dans une lettre & une inſtruction circulaires adreſſées aux Subdélégués & aux Commiſſaires des atteliers de charité : voilà un Ouvrage certainement très-bon, & d'autant plus précieux, qu'il eſt le fruit des réflexions & des combinaiſons d'une adminiſtration auſſi éclairée que zélée, & que la juſteſſe de ſes vues eſt aujourd'hui prouvée par l'expérience. Il peut faire germer en d'autres endroits le deſir de former des atteliers, en inſtruiſant des moyens de les bien conduire ; il peut en d'autres lieux perfectionner les pratiques qu'on y ſuit. Mais où prendre cet Ouvrage ? Ne ſeroit-il pas de l'utilité publique que M. l'Intendant de Limoges vous permît de l'imprimer dans votre Journal ou voulût bien en faire envoyer une certaine quantité d'exemplaires chez un Libraire de Paris qui ſeroit indiqué dans la *Gazette d'Agriculture* ?

## II.

### *Eſſais du ſeigle de Barbarie.*

Ce ſeigle a très-bien réuſſi en Saxe. Divers Agriculteurs Allemands ont tâché de s'en procurer. Un Particulier de Vienne en Autriche en a tiré une petite quantité de Lauſanne en Suiſſe, où il en avoit été tranſporté des côtes de Barbarie, & notamment du voiſinage d'Alger, par Marſeille. Ce grain multiplie beaucoup & donne un pain fort ſavoureux. Il eſt ſi dur qu'on ne ſçauroit le moudre, ſans l'avoir auparavant humecté.

Cette dureté indique qu'il eſt armé pour réſiſter aux intempéries. Sa couleur eſt d'un beau jaune. On le ſeme très-clair, & c'eſt ſans doute par cette raiſon que chaque pied porte juſqu'à dix tiges, & que ſes épis ſont d'une longueur prodigieuſe ; avantage que l'on obtiendroit vraiſemblablement de beaucoup d'autres eſpeces, ſi l'on rempliſſoit la même condition.

Les Cultivateurs ſont obligés de changer leurs ſemences ; l'avantage qui en réſulte ſeroit vraiſemblablement encore plus grand, ſi l'on en changeoit les eſpeces. Il paroît que toutes les eſpeces de grains & de graines nouvellement tirées ſoit du midi ſoit du nord, quand elles ont réuſſi, ont réuſſi merveilleuſement ; c'eſt ſans doute en partie par la raiſon qui fait que le renouvellement des ſemences eſt productif : lorſqu'avec la même analogie au terrein, il y aura, dans les ſemences, une plus grande variété, on pourra donc eſpérer plus de produit.

## III.

*Succès du* café *de chicorée ſauvage.*

Nous annonçâmes, il y a environ deux ans, la fabrique d'une ſorte de *café*, fait de racines de chicorée ſauvage, imaginée & tenue à Berlin par un François. Nous avons rendu compte de divers eſſais que l'on en a faits tant en France qu'en Allemagne. En Lorraine, à Marſeille &c, quelques Particuliers ont préféré cette racine au vrai café dont elle n'a pas les inconvéniens. Il s'en eſt établi diverſes Fabriques dans pluſieurs Provinces d'Allemagne. Une des plus conſidérables, c'eſt ſans contredit celle de Brunſwick. Elle a eu tant de ſuccès dans ce Duché, que les Fermiers ont réſervé quelques jours de terre, à proportion de l'étendue de leur tenement, pour y cultiver la chicorée néceſſaire à la fourniture de la Fabrique. On y voit continuellement plus de ſoixante perſonnes occupées à nettoyer les racines de la plante, à les ratiſſer, couper, brûler & moudre. Les Allemands n'ont pas eu beſoin, pour trouver la boiſſon tirée de ces racines, plus agréable & plus ſaine que celle du café, qu'on les leur annonçât comme une production des pays lointains, tranſportée à grands frais dans le leur. Le goût & l'intérêt ont prévalu, dans pluſieurs de leurs Provinces, ſur l'opinion & la mode. D'autres Nations veulent être plus dépendantes des deux Indes. Peut-être ſi, par exemple, le thé ſe naturaliſoit en Angleterre, l'uſage en deviendroit-il bien-tôt auſſi rare qu'il eſt commun ; on l'abandonneroit au Peuple, & le Peuple lui-même l'abandonneroit à la fin.

## IV.

*Remede pour les Oies.*

Un Econome anonyme, ſigné H. G. S. a publié, par le canal des Annonces de Leipſick, N°. 24, l'avis ſuivant.

Les pluies des mois de Juillet & d'Août de l'année derniere occaſionnerent une multiplication prodigieuſe d'inſectes. Ce fléau ne tomba pas ſeulement ſur les productions de la terre, il attaqua les animaux & particuliérent les oies ; il en mourut un grand nombre, ſur-tout vers le tems où on les plume, ſans qu'on ſoupçonnât la cauſe de leur maladie. Un Agriculteur expérimenté viſita les ſiennes avec une attention particuliere, & leur trouva le cou chargé d'une eſpece de petits poux différente de celle qui attaque ordinairement cette volaille. Inſtruit qu'on avoit quelquefois délivré les chevaux de petits inſectes qui les rongent, avec du mercure & de la graiſſe liquide, il tenta de ſauver ſes oies par ce moyen. Il mêla du mercure, de la groſſeur d'un pois, avec de la graiſſe de porc, & il en fit frotter celles qui étoient tourmentées par cette vermine. Il n'y en eut point à qui ce remede ne fût très-favorable ; elles échapperent toutes, & proſpérerent. Les voiſins, témoins de cette cure ſinguliere, eurent recours au même traitement, après avoir inutilement eſſayé de pluſieurs autres, tel que celui de frotter avec de l'huile les oreilles des oies, préſervatif d'ailleurs excellent contre d'autres eſpeces d'inſectes.

## V.

### Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 12 Septembre 1772, au Mercredi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 23 à 27 liv. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 21, 25 à 28 liv. ; *idem* au Port de la Grêve, de 24 à 28 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 10 l. 10 ſ., 13 à 14 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 9 liv. 10 ſ., 10 liv. 10 ſ. à 11 liv. 10 ſ. auſſi *le ſeptier*.

## AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 12 Septembre 1772 au Mercredi 16 dudit, l'avoine ancienne a été vendue à la Halle, de 23 l. 10 ſ., 24 l. à 24 l. 10 ſ. *idem* nouvelle, de 21, 22 à 23 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Gréve, de 20 à 23 liv. *le ſeptier*;

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 19 Septembre 1772, de 53 à 54 l.; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

## PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Septembre 1772.*

| | H | B | |
|---|---|---|---|
| Or de Portug. à . . | 721 | 5 | *marc.* |
| Du Mexique à . . . | 716 | 5 | |
| Du Perou à . . . . | 708 | 6 | |
| Les guinées à . . . | 719 | 5 | |
| Ducats à . . . . | 98 | 10 | *once.* |
| Or fin à 23 k. . . 31 32. . . . . | 99 | 15 | |
| Or à 20 karats à . . | 83 | 12 | |
| L'argent à 11 d. . . 20 g. à . . . . | 53 | 15 | *marc.* |
| *Idem* à 11 d. 10 . . gr. à . . . . . | 51 | 16 | |
| Piaſtres à . . . . | 48 | 18 | |

## CHANGES DE PARIS, *du 19 Septembre 1771.*

| | |
|---|---|
| Amſterdam ..... | 55 ½ |
| Londres ..... | 31 |
| Hambourg ..... | 183 ¾ à 184 |
| Madrid ..... | 15 4 6 |
| Cadix ..... | 15 2 |
| Livourne ..... | 96 |
| Gênes ..... | 94 |
| Lyon, *Août.* ..... | ⅛ p. % b. |

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Sept.* 1772. | *Jeudi* 17. | *Vendredi* 18. | *Samedi* 19. |
|---|---|---|---|
| COMP. D. IND. | | | |
| Actions à 7 coup. | 1277 ½ 75 70 65 (60 | 1262 ½ . . . | 1265 67 ½ 65 . |
| D°. 16es. à 7 cou. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| D°. 8es. à 4 coup. | . . . . . | 162 . . . . | . . . . . |
| D° 25es. à 4 coup. | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| Emprunt Oct. . | 290 . . . . | 290 . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |
| . . . . . | . . . . . | . . . . . | . . . . . |

*LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois* 1771 *& ſix premiers mois* 1772.

| Du Merc. 16 Sept. 1772 | | Du Jeudi 17. | | Du Vendredi 18 | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Meſſieurs* | | *Meſſieurs* | | *Meſſieurs* | |
| Radix, ſix dern. mois 1771. | M. | Deſchapelles 6 d. mois 1771. | R. | Lempereur, ſix d. mois 1771. | P. |
| Boutray, *idem.* | P. | Courmont, ſix p. mois 1772. | A. | Boſcheron, *id.* | |
| Gautier, *idem.* | | Nau, *idem.* | | Rouillard, *idem.* | Z. |
| Roytier, *idem.* | S. | S. Janvier, *id.* | C. | Penchain, ſix p. mois 1772. | A. |
| Deſplaces, ſix p. mois 1772. | A. | Delagarde, *idem.* | Z. | Patu, *idem.* | J° |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |
| ..... | | ..... | | ..... | |

*A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.*

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

# GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

*ANNÉE* 1772. Du Samedi 19 Septembre.


I.

## *NOUVELLES ÉTRANGERES.*

### DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 27 *Août.*

LA bonté de la récolte dans les campagnes voiſines a fait baiſſer aſſez conſidérablement les prix des grains dans le courant de ce mois : cependant les Provinces plus reculées ont encore beſoin de ſecours.

Le premier vaiſſeau qui nous ſoit venu d'Iſlande, cette année, eſt arrivé le 14 de ce mois, chargé de côtes & d'huile de baleine : il a ramené pluſieurs Marchands qui ont fait un aſſez long ſéjour & un commerce aſſez conſidérable dans cette Iſle.

Il eſt entré derniérement dans le Sund près de 120 bâtimens, la plûpart chargés de grains.

Le froment & le ſeigle ont conſidérablement baiſſé ſur toute la Baltique.

### ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 31 *Août.*

Les prix des grains ont été très-différens, pendant le courant de Juin dans les quinze Départemens qui forment les Pays Héréditaires d'Autriche en Allemagne. Le prix le plus haut de la metze de froment a été de 5 flor. 20 kreutzers, dans l'Autriche ſupérieure ou au-deſſus de la riviere d'Entz ; & le prix le plus bas, de 1 fl. 34 kr., dans le Bannat de Temeſwar. L'Eſclavonie l'a payée 1 fl. 40 kr. D'un côté de la riviere de Kagella, elle coûtoit 1 fl. 50 kr., & de l'autre, de 2 fl. 3 kr. juſqu'à 2 fl. 58. kr. Elle a valu depuis 3. 24. juſqu'à 3. 42. dans la Styrie, la Carinthie, la Carniole &c ; 3. 57. dans la Baſſe-Autriche ; 4. 2. en Moravie ; 4. 34. en Siléſie. Le plus haut prix du ſeigle a été de 4 fl. 24 kr., dans la Haute-Autriche, & le plus bas de 1 fl., dans le Bannat de Temeſwar : dans les autres Provinces il a roulé entre 2 fl. 55 kr. & 3 fl. 50 k. Ces différences proviennent en partie de la difficulté des communications : le Gouvernement applanit ces obſtacles en faiſant conſtruire des chemins pour faciliter les tranſports d'une Province à l'aute ; & ces chauſſées ſeront entretenues par un droit dont on charge les marchandiſes.

DE MINDEN, *le* 30 *Août.*

On s'eſt ſervi avec beaucoup de ſuccès dans nos environs de fumier de chevre pour chaſſer les rats des champs qui font du dégât dans les jardins ; & l'on a remarqué que les taupes s'étoient éloignées des endroits où on l'avoit répandu.

DE LEIPSICK, *le* 3 *Septembre.*

Il y a ici, ſous la direction de Bernard Naumann, ci-devant Maréchal Electoral des Troupes, une Apothicairerie vétérinaire dans laquelle on peut ſe pourvoir des



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

médicamens propres à la guériſon des chevaux & du bétail. Cet établiſſement manque à tous ou preſque tous les Etats de l'Europe, quoique l'utilité en ſoit ſi manifeſte & ſi étendue qu'il ſuffit de l'annoncer pour qu'il obtienne des applaudiſſemens univerſels. L'exemple eſt donné, les Peuples occupés de leurs vrais intérêts le ſuivront, & les Propriétaires, Cultivateurs, Fermiers, Marchands trouveront des reſſources promptes pour arrêter les maladies de leurs beſtiaux. On a publié une infinité de recettes; mais quelque bonnes qu'elles puiſſent être, leur efficacité dépend de l'exactitude de la préparation; & quand elles ſeront abandonnées à des mains inhabiles, combien de fois le remede ne ſera-t-il pas changé en poiſon?

M. le D. Daniel Gotfricd Schreber vient de publier un *projet d'établiſſement d'un magaſin public qui ſera utile à tout le monde ſans nuire à perſonne.* On peut aſſurer, ſans ſe compromettre, que la promeſſe eſt belle.

## ITALIE.

### De Venise, *le* 20 *Août.*

Le 14 du courant, on publia un Decret par lequel il eſt généralement permis d'introduire, par les Ports de la République, pendant ſix mois, les fromens étrangers, avec pleine franchiſe, pourvu néanmoins qu'ils ſoient d'abord amenés en la Capitale; ſans quoi l'importation ſeroit traitée comme contrebande. Ainſi les lieux de terreferme dépourvus de proviſions ſeront obligés d'attendre, pour être ſoulagés, que les ſecours ayent fait lentement des circuits, & ſubi un renchériſſement onéreux.

### De Naples, *le* 21 *Août.*

L'abolition des décimes a été confirmée par un nouvel Acte ſolemnel. En 1759, le Gouvernement les avoit déjà ſupprimées dans l'Etat de Caſerte; cette ſuppreſſion comprenoit toutes les décimes eccléſiaſtiques, de quelque genre qu'elles puſſent être, prœdiales ou territoriales, perſonnelles ou mixtes, à l'exception des dominicales, c'eſt-à-dire, des preſtations ou cens que les Egliſes retirent des fonds à titre de domaine. Les Curés furent rétablis dans la jouiſſance de la portion congrue de 100 ducats auxquels on ajouta, pour l'entretien des Egliſes, une ſomme annuelle qui ne devoit pas excéder 30 ducats. C'eſt cette loi que S. M. a réſolu d'étendre ſur toutes les Paroiſſes de la Capitale & du Royaume, en déclarant que la portion congrue n'aura lieu que pour les Curés actuellement deſſervans.

Des ouragans ont cauſé beaucoup de dommages dans les campagnes.

## ANGLETERRE.

### De Londres, *le* 5 *Septembre.*

On aſſure que la lettre inſérée dans les Papiers publics, en date de Salem dans la Nouvelle-Angleterre 20 Juillet, ſur un prétendu commerce fait avec les Habitans de l'Iſle de la Déſolation, n'eſt qu'une pure fable capable d'engager les Lecteurs mal inſtruits dans des entrepriſes ruineuſes. Ces Peuples, dit-on, n'ont ni zibelines ni hermines; & quand ils auroient des marchandiſes à donner en échange, les Danois, maîtres du pays, ne ſouffrent point qu'ils entrent en commerce avec aucune autre Nation Européenne.

Nous apprenons de Retford que la récolte de houblons encore pendante dans les campagnes de cette Ville, promet la plus grande abondance: mais toutefois les Spéculateurs & les Marchands ſont fort partagés dans leurs conjectures ſur le prix de cette production. A la Foire de Goudhurſt dans le Comté de Kent, il s'eſt rendu une foule de Cultivateurs, de Fermiers, de Braſſeurs; & les houblons ſur pied ont été vendus 4 l. 10 ſ. ſt. & 4 l. 15 ſ. le cent.

La Société établie à Duncaſtre pour l'encouragement de l'Agriculture dans les diſtricts occidentaux du Pays d'Yorck & le Comté de Nottingham, a accordé une médaille d'or à M. Antoine Warthon, Ecuyer, pour le récompenſer de ſa belle plantation de patates.

Le *Talbot*, vaiſſeau de la Compagnie des Indes, eſt arrivé de la Chine: il étoit parti des Dunes le 11 Février 1771.

Une lettre de Charles-Town du 14 Juillet, porte que le navire *Betſey & Jenny*, de Londres, chargé de Negres de la Gambie pour ledit Port, a été obligé, par une

révolte de ces malheureux, de relâcher à la Dominique, où ayant déjà sacrifié une partie de sa cargaison, il en a vendu le reste.

Le crédit a beaucoup de peine à se rétablir, & les banqueroutes se multiplient.

## II.

### *Nouvelles de l'intérieur du Royaume.*

De Marseille, *le 7 Septembre.*

Du 19 au 31 Août, il est arrivé 96 bâtimens Franç. & 31 Etrang. L'importation des grains, des légumes & de l'huile a été très-abondante. On a beaucoup puisé dans les magasins de la Cale, de Tunis & de quelques Ports d'Italie, remplis par de bonnes récoltes. Il est entré 12030 charges de bled, sans parler de plusieurs cargaisons tirées d'Arles pour Toulon & Cassis. Les légumes apportés des mêmes lieux ont monté à 6210 charges. Mételin, Smyrne & Sainte-Croix de Barbarie ont fourni la plus grande partie de l'huile dont nous avons reçu 11660 milléroles, 1 tonneau, 73 pipes. Ce commerce continue avec la même activité. Les retours de l'Amérique n'ont pas été moins dignes de remarque: il en est revenu 10 navires, le *Cassius*, le *Rédempteur*, *l'Amitié*, la *Providence*, le *Lion*, le *Duc de Berri*, la *Comtesse de Provence*, *l'Ami S. Claude*, le *S. Pierre* de Cherbourg, le *Dauphin*. Dans le même intervalle, la *Colombe*, le *Jason*, le *Neptune* & *l'Ursule* sont partis pour le Cap, le Port-au-Prince & la Martinique. Du 19 Août au 1 Septembre, il est sorti 117 bâtimens François, & 39 Etrangers. La navigation de la Méditerranée est troublée par un grand nombre de Corsaires.

Les Propriétaires des Verreries Royales de S. Louis viennent d'établir ici un magasin où l'on trouve toute sorte de verres de Bohême.

De Bordeaux, *le 9 Septembre.*

Les navires qui reviennent des Isles de l'Amérique se succédent rapidement & avec des cargaisons abondantes. Du 12 Août au 3 Septembre, la *Pauline*, la *Cerès*, le *Solide*, le *Fortuné*, le *Genty*, le *Monarque*, le *Duc de Praslin*, la *Desirée*, *l'Aimable Magdeleine*, la *Plaine du Cul-de-Sac*, le *Saintongeois*, *l'Aimable Jeanne-Victoire*, *l'Astrée*, la *Henriette*, *l'Amphitrite*, la *Vigilante*, sont rentrés dans ce Port. La navigation nous a procuré différentes sortes de grains de Riga, de Marans & de S. Malo. Nous avons reçu des Ports du Nord beaucoup de matériaux de construction, du fer, du cuivre, du chanvre, de la laine &c.

Le navire la *Pauline*, Armateurs MM. veuve Granier & Compagnie; & le *Maribarou*, Armateur M. Langlumé, partiront incessamment, le premier pour la Martinique & le Cap, le second pour le Cap & le Fort-Dauphin.

Du Pont Beauvoisin, *le 10 Septembre.*

L'incendie arrivé au lieu des Echelles la nuit du 29 au 30 du mois dernier, a consumé en trois heures tous les bâtimens, à la réserve de quatre ou cinq maisons encore subsistantes à chaque bout du village. Il n'a péri qu'un petit enfant. Les meubles & les denrées ont été la proie des flammes. En 1710, ce même Bourg avoit été entiérement réduit en cendres; il y a huit ou dix ans que quinze maisons y furent brûlées. Ces accidens sont malheureusement très-fréquens dans nos villages, & le feu fait de rapides progrès, parce que la plûpart des bâtimens ne sont couverts que de chaumes, de petites planches de chêne ou de sapin appellées *fandols*, ou autres matieres très-inflammables. Dans les Villes même, il y a des maisons qui n'ont pas d'autre toit. Ce seroit un abus à réformer; mais comment des infortunés qui ont perdu peut-être la plus grande partie de leur fortune pourroient ils être astreints à couvrir de tuiles les nouvelles Lutes qu'ils sont obligés de construire? Il n'y a que la charité qui puisse les mettre en état de fournir à cette dépense, & elle a le droit de leur en imposer la condition. L'article du *feu* est peut-être un peu trop négligé: cependant si l'on supputoit le nombre des maisons qui sont consumées chaque année dans le Royaume, ce n'est pas exagérer que de dire qu'elles composeroient une Ville assez considérable; qu'on y ajoute la perte des meubles, des provisions & des bestiaux, on y trouvera encore la ruine d'un Peuple nombreux, sans parler des malheureux qui périssent dans les flammes.

DE ROUEN, *le 13 Septembre.*

La récolte de tous les grains s'eſt faite dans tous nos environs par le plus beau tems du monde : ſi elle n'eſt pas des plus abondantes, au moins peut-on la regarder en général comme bonne. Il n'en ſera pas de même de celle des poires & des pommes ; il n'y en a preſque point. Auſſi l'augmentation du cidre eſt telle que ce qui valoit, il y a trois ans, 28 ou 30 liv. s'eſt derniérement vendu de 50 à 55 l., & il y a encore apparence de renchériſſement. Les Normands vont être forcés par économie à boire du vin ; cette boiſſon ne leur reviendra pas plus cher que leur boiſſon ordinaire, vu ſur-tout que les pays de vignobles paroiſſent aſſez favoriſés. Nos Provinces offriront donc à celles-là un nouveau débouché.

Le nombre des billards vient d'être réduit ici à vingt-quatre, par une Ordonnance de Police, afin qu'il ſoit plus facile d'empêcher les jeux de haſard & de prévenir les abus qui ſe commettent dans ces ſortes de lieux. Mais la corruption eſt comme le luxe ; elle ſçait ſe retourner, & quand on la chaſſeroit des billards, elle trouveroit bien place ailleurs.

DE CHOISY-LE-ROI, *le 15 Septembre.*

C'eſt avec grande raiſon que l'on s'eſt plaint, au ſujet de l'orge de Sibérie, des confuſions & des torts que cauſoient les différentes dénominations des mêmes objets. Cette orge, appellée en Dauphiné orge d'Aſie, eſt la même que l'orge-riz cultivée dans pluſieurs Provinces : on lui donne ce dernier nom dans le Nivernois, le Bourbonnois &c. C'eſt le riz prétendu dont des Papiers publics avoient annoncé la culture en Bretagne, & reconnu pour une eſpece d'orge par la Société d'Agriculture de Rennes, ſuivant le rapport imprimé dans la Gazette d'Agriculture. Cette orge, quand elle n'eſt pas ſéche ou bien battue, eſt couverte d'une pellicule qui lui donne la forme de l'orge ordinaire. Lorſque la pellicule eſt détachée, le grain a la couleur d'un bled glacé, & il reſſemble plus au ſeigle qu'au froment. Un Particulier d'ici en vit, pour la premiere fois, au printems dernier, en Bourbonnois, d'où il en rapporta une petite quantité. Il en a fait ſemer une meſure ; & cette meſure lui en a rendu trois, tandis que l'autre orge à peine a rapporté la ſemence à cauſe de la ſéchereſſe.

On annonce beaucoup d'inventions & de productions nouvelles, c'eſt un bien ; mais ce bien ſera rarement fructueux s'il ne ſe forme, au moins dans la Capitale, un dépôt ou un Bureau où l'on pourra trouver les deſcriptions, les gravures, les bas-reliefs des machines ou les machines elles-mêmes & les graines ou ſemences, & tel qu'il y en a dans différentes Villes d'Allemagne, à Vienne, à Leipſick &c. Cette entrepriſe formeroit une nouvelle branche de commerce des plus fructueuſes, ſur-tout ſi elle étoit concertée avec les Auteurs de la *Gazette*, leſquels par leurs correſpondances étendues indiqueroient tout à la fois & les objets dignes d'attention & les moyens de s'en pourvoir. Cette idée appartient à des Agronomes qui ſont fâchés de n'être pas à portée de ſe procurer les *preſſoirs* de M. Vallet, la graine de *navets de Laponie*, la *nouvelle charrue* de M. Moore, & autres articles annoncés dans la Gazette.

DE PARIS, *le 17 Septembre.*

Le Roi, par *Déclaration donnée à Verſailles le 25 Avril 1772*, regiſtrée en Parlement le 25 Août, a ordonné *l'établiſſement d'une Commiſſion de Médecine*, compoſée de Médecins, de Chirurgiens & d'Apothicaires *pour l'examen des remedes particuliers, & la diſtribution des eaux minérales*. Les brevets, permiſſions, privileges, ci-devant accordés, de diſtribuer des remedes particuliers, excepté depuis le 1 Janvier 1772, ſont révoqués ; & il n'en pourra être déſormais diſtribué dans tout le Royaume que ſur l'approbation de la *Commiſſion Royale de Médecine*, & avec la permiſſion des Officiers de Police des lieux. La diſtribution des eaux minérales ne ſera faite que par les perſonnes que ce Bureau commettra, ſans préjudice des droits de propriété des bains, ſources, fontaines deſdites eaux, appartenant aux Propriétaires des fonds où les ſources ſont ſituées & qui en ſont en poſſeſſion, à l'égard deſquels Sa Majeſté n'entend rien innover, comme auſſi ſans préjudice du Bureau établi pour la diſtribution des eaux de Vichy &c.

## III.

## Avis, Annonces, Notes, &c.

### I.

*Lettre contenant des expériences ſur les vers à ſoie. A Anvers le 7 Août 1772.*

Messieurs,

Vous annonçâtes l'année derniere dans vos Feuilles qu'on alloit démontrer à Lyon une nouvelle méthode d'élever les vers à ſoie, par laquelle une once de bonne graine rendroit cent livres de cocon. Je remarque dans votre derniere Feuille, que les vers à ſoie n'ont pas réuſſi dans la même Ville; & qu'il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes qui ayent autant recueilli que l'année derniere, ce dont on ignore la cauſe. En général la réuſſite de ce petit nombre ne doit pas être cenſée l'effet du haſard ou des accidens naturels. Quoiqu'il ſoit poſſible que les viciſſitudes de l'air n'ayent pas toujours la même influence ſur les feuilles & ſur les inſectes de chacun, il eſt très-vraiſemblable que cette différence provient de ce que l'inſtruction & l'obſervation des regles n'ont pas été au même degré chez les uns & chez les autres. Voici ce que j'ai expérimenté l'année derniere & cette année.

J'avois donné des vers à ſoie à un homme novice dans ce travail, lequel cueilloit la feuille ſur les mêmes arbres que moi. D'un côté il en a perdu beaucoup plus, & de l'autre trois cens de mes cocons ont rendu plus de ſoie que cinq cens des ſiens. J'avois mis des vers ſur des arbres pour obſerver leur manœuvre: je me ſuis apperçu qu'ils ne touchoient ni à la feuille gâtée ni à celle qui avoit acquis de la conſiſtance, ce que l'on croira ſans peine. J'ai profité de cette leçon: je me ſuis mis à choiſir la feuille la plus ſaine & la plus tendre, & j'ai mis à part les vers que je projettois de traiter avec cette précaution. Ces vers ont été beaucoup plus vigoureux & ont fait de plus beaux cocons que les autres. Je n'ai pas vu qu'il en ait péri autant que des autres qui mouroient au cinquième muage.

Ceux que j'avois mis ſur les arbres ont fait des cocons plus petits à la vérité, mais plus fermes & d'un grain plus fin, & par conſéquent plus propres à l'organſin que les autres.

Cette année, la feuille a été d'abord gâtée; les premiers bourgeons ont été flétris ou brûlés par la gelée. Au lieu de me preſſer de faire éclore ma graine, j'ai attendu les ſeconds bourgeons. J'ai répété la même expérience: cinq cens de mes cocons m'ont rendu autant de ſoie que treize cens de ceux de mes voiſins, faits avec une partie de mes vers que je leur avois donnés tout éclos, & qu'ils avoient nourris avec de la feuille cueillie dans le même lieu où je cueillois la mienne. Vous voyez, Meſſieurs, que tout ceci n'étoit point l'effet du haſard, & qu'une attention apportée ou négligée a fait une immenſe différence dans le produit.

Les vers que j'ai mis ſur les arbres, après la ſeconde dormie, ont fait leurs cocons preſque tous enſemble; je n'en ai pas perdu dix ſur cent. Comme j'avois entrelacé des branches en forme de berceaux, cela faiſoit qu'ils ne tomboient pas ſouvent.

Il y a eu, cette année, au Parc de l'établiſſement royal de Bruxelles plus de deux mille pieds de mûriers mis en paliſſade, chargés de vers à ſoie qui ont fait de très-beaux cocons: je les ai vus filer leur ſoie en pleine pluie ſans s'arrêter. J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, M. F. Drue.

### II.

*Moyen employé pour rendre ſain le pain de farine échauffée, altérée &c.*

Le Duché de Mecklenbourg s'eſt reſſenti de la diſette, quoiqu'il n'ait pas manqué de grains, & l'on a été obligé d'en employer de mauvais. La farine échauffée & même moiſie a été convertie en pain, mais avec des précautions. M. Roſenow a propoſé, pour la rendre ſaine, une méthode bien importante, ſi le ſuccès en eſt conſtant, puiſque dans les tems calamiteux le Peuple eſt réduit à manger tant de mauvais pain, & que dans tous les tems la perte de la farine gâtée ou la nourriture tirée d'une pareille farine, eſt ſi funeſte. Sa méthode a été ſuivie à Roſtock; & des lettres de Schwerin nous apprennent qu'en effet par ce moyen on a mangé de bon pain fait avec de mauvaiſe farine. Voici la méthode.

On a pris, pour un ſcheffel de farine,

mesure de Mecklenbourg, quatre pots, mesure du même pays, de levûre douce de biere, de celle qui s'écoule la premiere de la levûre destinée pour la brasserie. On l'a remuée, dans un vase un peu large, avec une spatule de bois, jusqu'à ce qu'elle ait eu acquis l'épaisseur du miel ou du syrop. Dans cet état, on peut s'en servir tout de suite ou la garder en un lieu tempéré dans un verre bien plombé ou verniſſé, de sorte qu elle reste épaisse & gluante. Il faut que cette levûre ait bouilli, & de préférence dans des vaisseaux de métal dans lesquels on ne doit rien jetter pour empêcher que la levûre n'en franchisse les bords, ni en faire tomber ce qui s'y attache. La pâte levée, autant qu'elle doit l'être pour paîtrir le pain, on a versé dessus cette levûre. Cette opération fait lever de nouveau & couler la pâte : ainsi il faut y remettre la farine, nécessaire pour donner à la pâte la consistance dont elle a besoin. Un quart d'heure ou une demi-heure suffit pour la purifier de tout ce qu'elle peut avoir de malfaisant, sur-tout si l'on se sert de levûre de drêche de seigle, laquelle est préférable à toute autre. Au bout de cette demi-heure, la pâte se prépare pour être mise au four le lendemain, c'est-à-dire, qu'on la laisse lever toute la nuit. A la place de cette levûre, on peut se servir de moût de raisin ou de cidre, en observant toujours qu'il ait l'épaisseur prescrite.

Par ce moyen, le pain ne conserve, dit-on, aucun mauvais goût. On ne voit pas, à la vérité, que les parties malfaisantes, s'il s'en trouve dans la farine, soient dissipées par cette préparation ; mais elles peuvent être divisées, atténuées, enveloppées & corrigées au point qu'elles ne produisent aucun mauvais effet ; & le bon goût du pain semble réellement prouver une sorte d'amortissement de ces parties.

## III.

*Tour à filer de nouvelle invention.*

M. Joseph de S. André, Méchanicien François, présentement établi à Milan, a construit ce tour de son invention, dans la Fabrique Impériale-Royale de lainerie de Felice Clerici. Cette machine employe tout à la fois vingt femmes qui filent de la laine & autre matiere d'une fineſſe supérieure à celle des filatures ordinaires, avec plus de commodité, moins de dépense, & en plus grande quantité qu'elles n'en pourroient filer avec la quenouille. Comme on y occupe vingt femmes, on pourroit y en occuper cent, en donnant à la machine la capacité convenable pour fournir au nombre que l'on desire. Une seule personne la fait tourner avec la plus grande facilité ; elle va aussi par le moyen de l'eau, & alors son mouvement est toujours égal, & devient plus véloce. On y peut filer également du lin & autres especes.

## IV.

*Moyen pour empêcher les mouches d'attaquer les navets, les choux, le chanvre, le lin, & autres vegetaux.*

Un Cultivateur Anglois vient de faire insérer dans les Papiers publics de Londres la recette suivante, comme un moyen d'une grande efficacité pour préserver les choux, les navets &c, du ravage des mouches.

Mettez chaque jour, pendant trois jours consécutifs, une once de fleur de soufre & trois livres de graines de navet dans un pot de terre verniſſé ; ayez soin de bien couvrir le pot & de le remuer pendant quelque tems toutes les fois que vous ajouterez du soufre & de la graine, pour que celle-ci soit mieux impregnée de celui-là. Semez ensuite cette graine à la façon ordinaire ; que la saison soit humide ou séche, vous n'aurez pas à craindre que les mouches & autres petits insectes approchent de vos plantes qui conserveront un petit goût d'amertume du moins pendant un certain tems. L'Anglois qui a publié cet avis exhorte les Fermiers à employer ce moyen dont il semble garantir le succès. On voit, dit-il, en été des nuées de moucherons qui voltigent près de la terre & cherchent des plantes tendres qu'ils puissent ronger ; ils se tiennent communément toute une nuit & le jour suivant sous de petites motes de terre ; ils passent bientôt d'un lieu à un autre & laissent après eux d'affreux dégâts ; il n'est pas rare de voir jusqu'à mille acres de terres ravagées dans peu de tems par ces insectes destructeurs ; tous ces motifs sont bien puissans pour qu'on ne balance pas à